



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/21C

Paris, 10 mai 2007

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial  
Trente et unième session  
Christchurch, Nouvelle-Zélande  
23 juin – 2 juillet 2007

**Point 21 de l'ordre du jour provisoire : Questions diverses**

**21C. Programme du patrimoine mondial sur l'architecture en terre**

## RÉSUMÉ

Lors de sa 25e session (Helsinki, 2001), le Comité du patrimoine mondial a approuvé la création d'un programme de conservation de l'architecture en terre afin de développer des politiques de conservation, de revitalisation et de valorisation des biens en architecture de terre et de renforcer les capacités régionales et nationales des gestionnaires de sites et des experts pour une conservation, une mise en valeur et une gestion plus efficaces du patrimoine architectural en terre. Ce document propose la mise en œuvre d'un programme d'ensemble visant à développer les méthodes et techniques appropriées de façon à améliorer la conservation et la gestion des différents types d'architecture de terre. Une série de projets pilotes aidera à identifier, affiner et diffuser les méthodologies de formation qui s'avéreront les plus appropriées et les pratiques exemplaires retenues au cours de ces projets.

**Projet de décision : 31 COM 21C, voir point XII.**

## I. ANTECEDENTS

1. Depuis des temps immémoriaux, les peuples à travers le monde ont fait de la terre leur matériau de construction principal. L'architecture de terre est devenue en quelque sorte l'expression symbolique de la capacité humaine à construire et à utiliser au mieux les ressources disponibles de l'environnement immédiat. De nos jours, le patrimoine bâti en terre comporte une grande variété de types de constructions, allant des sites archéologiques aux monuments vivants et des groupes de bâtiments aux villes historiques et à quelques paysages culturels.
2. En 2006, 105 biens culturels sur 644 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial comportaient des structures en terre et actuellement, un nombre considérable de sites inscrits sur les Listes indicatives des États parties sont en partie ou entièrement bâtis en terre. Toutefois, nombre d'entre eux sont gravement menacés, que ce soit par les catastrophes naturelles (telles les inondations et la désertification à Tombouctou, Mali, le séisme à Bam, Iran, les pluies à Chan Chan, Pérou, les tornades à Abomey, Bénin) ou par les transformations sociales et physiques du cadre de vie (dégradation de l'environnement due à l'industrialisation et à l'usage inapproprié de la technologie contemporaine, adaptation au confort moderne, disparition des pratiques de conservation traditionnelles).
3. En outre, près du quart des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont des sites d'architecture en terre. Le Comité du patrimoine mondial est dans l'urgence nécessaire de veiller à leur sauvegarde, que ce soit à travers le développement et la diffusion de bonnes pratiques de conservation ou le renforcement des capacités au niveau des États parties. La mise en place de ces mesures doit recevoir l'appui d'organismes spécialisés dans l'architecture de terre et inclure des projets de recherche, des activités pilotes dans ce domaine, des publications sur les résultats obtenus et des actions de sensibilisation et de promotion.
4. Dans le passé, des initiatives globales, à l'instar des projets Gaia et Terra (avec CRATerre-ENSAG, l'ICCROM et le Getty Conservation Institute), ont cherché à étendre les connaissances et les programmes de formation pour la préservation du patrimoine bâti en terre. Une chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » a été accordée à CRATerre-ENSAG dont la mission est d'élever le niveau de connaissances générales en matière d'architecture de terre et d'étendre les possibilités de formation à travers le monde.
5. Depuis son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2001, le Programme de conservation de l'architecture en terre a mis une variété de projets à exécution, dont un projet d'assistance technique à Tombouctou pour l'élaboration du plan de conservation ; un projet de conservation pour la sauvegarde des Palais royaux d'Abomey, des travaux de conservation sur le site archéologique de Chan Chan, et des projets de formation et de restauration en Asie centrale. Il convient maintenant d'adopter dans toutes les régions du globe une approche intégrée pour la formulation de méthodes, techniques et politiques de conservation appropriées pour la conservation durable du patrimoine architectural de terre protégé au titre de la *Convention du patrimoine mondial*, et pour un recueil et une évaluation détaillés des savoirs et des résultats obtenus.
6. Le programme proposé fait appel aux principales institutions internationales et régionales dotées des compétences professionnelles permettant de contribuer à sa mise en œuvre :
  - a) **CRATerre-ENSAG** (en tant que point focal de la Chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable ») ;

- b) l'**ICCROM** (en tant que partenaire prioritaire du Comité du patrimoine mondial pour la formation en matière de patrimoine culturel, ainsi que pour la conception et la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative, et de la Stratégie globale de formation) ;
- c) l'**ICOMOS**, par la voie de son Comité international du patrimoine bâti en terre (en tant que partenaire prioritaire du Comité du patrimoine mondial dans l'évaluation des biens dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial et le suivi de l'état de conservation des biens culturels du patrimoine mondial) ; et
- d) les **instituts régionaux de recherche et de formation**, comme l'**École du patrimoine africain** au Bénin et le **CHDA** (Centre pour le développement du patrimoine en Afrique) au Kenya.

Le Programme est structuré et organisé sur le modèle d'AFRICA 2009.

## II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

8. Les objectifs du Programme sont :

- a) de mettre au point des méthodes et des techniques conçues pour améliorer la viabilité de la conservation et de la gestion des différents types de patrimoine architectural en terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou inclus sur les Listes indicatives des États parties.
- b) de veiller à étendre la diffusion des meilleures pratiques en vue d'une application concrète sur les biens protégés au titre de la *Convention du patrimoine mondial*.

## III. ORIENTATIONS DU PROGRAMME

9. Le Programme établi pour une période de dix ans, prévoit la mise en œuvre d'activités sur la base des orientations suivantes :

- a) Développement de projets pilotes très poussés sur une sélection de sites de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives, accompagnés d'un suivi et d'une évaluation à long terme dans toutes les régions du monde ;
- b) Signature d'accords de coopération avec les États parties, axés sur le développement d'activités en matière de conservation et de recherche sur la préservation de l'architecture de terre ;
- c) Contribution au développement durable (social, économique, culturel) et réduction de la pauvreté ;
- d) Renforcement des capacités des institutions régionales à travers le monde pour faire face aux problèmes de conservation que pose le patrimoine bâti en terre ;
- e) Transfert progressif de la responsabilité de gestion du programme aux instituts régionaux de formation ;
- f) Participation des communautés locales et, en particulier, des femmes aux activités du programme ;
- g) Prise en considération du rôle fondamental de la recherche scientifique et de la compétence de la Chaire UNESCO.

## IV. RÉSULTATS ATTENDUS

10. Le Programme doit réaliser les dix objectifs suivants d'ici à sa conclusion en 2017 :

- a) Identification et compréhension des problèmes auxquels est confronté le patrimoine bâti en terre dans le cadre élargi du développement durable ;

- b) Développement de politiques de conservation, d'utilisation ou de revitalisation et de valorisation du patrimoine architectural en terre placé sous la protection de la *Convention* ;
- c) Définition de méthodes et de techniques d'intervention appropriées concernant l'architecture de terre ;
- d) Organisation d'activités de formation et de sensibilisation par les instituts régionaux de formation ;
- e) Élaboration de plans de gestion et de conservation pour au moins 25 biens immobiliers en terre inscrits au patrimoine mondial ;
- f) Définition des caractéristiques techniques propres à la restauration des villes historiques et à l'inclusion d'infrastructures modernes ;
- g) Protection efficace et valorisation d'au moins 15 sites d'architecture en terre protégés au titre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- h) Organisation d'au moins 4 activités de renforcement des capacités en matière de gestion et de conservation de l'architecture de terre par des instituts régionaux de formation ;
- i) Implication de professionnels qualifiés natifs du pays concerné et autres spécialistes de la conservation et de la gestion de l'architecture de terre dans tous les pays ayant des sites du patrimoine architectural en terre ;
- j) Établissement d'un réseau mondial actif d'échanges d'information et d'expériences.

## V. ACTIVITÉS DU PROGRAMME

11. Les activités du Programme seront réparties en cinq catégories :

### ***Projets pilotes in situ***

12. Dans le but précis qui consiste à donner des exemples de « bonnes pratiques », les activités suivantes seront mises en œuvre :

- a) Élaboration de plans de conservation et de gestion ;
- b) Projets de conservation de monuments, villes historiques et sites archéologiques ;
- c) Projets de conservation pour un développement du tourisme durable ;
- d) Formation sur place de gestionnaires de sites, techniciens, artisans, guides touristiques ;
- e) Élaboration de recommandations techniques pour la restauration et la réhabilitation ;
- f) Expériences sur le terrain et autres travaux de recherche ;
- g) Suivi étroit de la mise en œuvre avec des apports techniques réguliers.

### ***Recherche***

13. La recherche scientifique de laboratoire et la recherche appliquée sur le terrain seront essentielles dans l'évaluation et le développement des connaissances en matière de conservation du patrimoine architectural en terre. Les activités suivantes sont ainsi envisagées :

- a) Recherche de laboratoire sur les matières premières, la stabilisation, la migration de l'humidité ;
- b) Recherche appliquée et documentation ;
- c) Expérimentation à l'aide de prototypes et autres méthodes ;
- d) Séminaires thématiques avec des gestionnaires de sites et des spécialistes en conservation de l'architecture de terre.

## **Formation**

14. Le Programme donnera davantage de possibilités d'obtenir une formation spécialisée en matière de conservation de l'architecture de terre à travers le monde en s'adressant aux artisans et aux professionnels du patrimoine. Les activités suivantes sont envisagées :
- a) Organisation de cours thématiques ;
  - b) Assistance aux institutions régionales pour développer la formation sur l'architecture de terre à différents niveaux (enseignement professionnel, général universitaire, de troisième cycle) ;
  - c) Préparation de matériel pédagogique à envoyer au réseau de la Chaire UNESCO « Architecture de terre » qui en aura l'usage.

## **Promotion / Sensibilisation**

15. Les activités promotionnelles et éducatives chercheront à assurer une meilleure reconnaissance de l'architecture de terre, tant au niveau international que national. Toutefois, une attention particulière sera accordée aux communautés locales. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- a) Publication d'une série d'ouvrages techniques sur l'architecture de terre en général et en particulier celle du patrimoine mondial (plans de gestion, conservation préventive, etc.) ;
  - b) Organisation d'expositions et participation à des festivals ;
  - c) Organisation d'ateliers régionaux sur la conservation de l'architecture de terre ;
  - d) Organisation de conférences internationales sur l'architecture en terre et partenariat avec les conférences Terra organisées par le Getty Conservation Institute.

## **VI. STRUCTURE DU PROGRAMME**

16. Le Programme sera divisé en 4 phases :

### **Phase 1 (2007-2008) : Préparation**

- a) Une réunion de consultation des partenaires pour déterminer la stratégie du Programme pour l'Afrique, les États arabes, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie centrale ;
- b) Un séminaire basé sur l'approche du cadre logique pour la préparation d'un document de projet détaillé avec un plan de travail réaliste visant à donner un degré de priorité élevé à l'introduction de la cohérence dans l'évolution des diverses composantes du Programme sur l'architecture en terre ;
- c) Préparation d'un document de marketing et de collecte de fonds sur le Programme ;
- d) Analyse de la Liste du patrimoine mondial : inventaire des biens du patrimoine bâti en terre, identification des typologies, état de conservation et menaces, indicateurs mesurant la vitesse de détérioration ;
- e) Soutien pour participer à la Conférence Terra (organisée par le Getty Conservation Institute en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS, l'ICCROM, AFRICA 2009) afin de promouvoir la conservation de l'architecture de terre.

**Phase 2 (2009-2010) : Phase pilote en Afrique et dans les États arabes**

- a) 2 réunions régionales et 2 ateliers de formation destinés aux gestionnaires de sites et aux décideurs d'Afrique et des États arabes, sur la préservation de l'architecture de terre ;
- b) Projets de conservation *in situ* en Afrique et dans les États arabes concernant des typologies spécifiques et axés sur la réhabilitation et la gestion ;
- c) Préparation de dossiers de proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
- d) Recherche de laboratoire sur les techniques de restauration ;
- e) Établissement d'une stratégie pour assurer un transfert effectif de la gestion du Programme aux instituts régionaux de formation ;
- f) Promotion et sensibilisation (livres et guides techniques).

**Phase 3 (2011-2014) : Phase de consolidation**

- a) 2 réunions régionales et 2 ateliers de formation destinés aux gestionnaires de sites et aux décideurs sur la préservation de l'architecture en terre (Amérique latine, Asie centrale) ;
- b) Projets de conservation *in situ* présentant une typologie spécifique et axés sur la recherche appliquée et l'expérimentation en matière de restauration ;
- c) Études relatives à la mise en place de mécanismes de suivi ;
- d) Préparation de programmes d'études pour des activités pédagogiques et de formation sur l'architecture en terre ;
- e) Élaboration de guides des meilleures pratiques de conservation et de gestion durable de l'architecture en terre ;
- f) Publication de séries d'ouvrages techniques ;
- g) Lancement d'une décentralisation progressive de la gestion : transfert des activités de formation et de projets *in situ* vers les instituts régionaux de formation.

**Phase 4 (2015-2017) : Phase finale**

- a) Réunions régionales des gestionnaires de sites et des décideurs sur les résultats obtenus ;
- b) Projets de conservation *in situ* présentant une typologie spécifique et axés sur la recherche appliquée et l'expérimentation en matière de restauration ;
- c) Transfert des programmes d'études relatifs à la conservation de l'architecture de terre aux universités et aux instituts régionaux de formation ;
- d) Synthèse des résultats obtenus, évaluation, conclusions, recommandations ;
- e) Finalisation des publications.

**VII. GESTION DU PROGRAMME**

17. Le programme sera administré par un comité de pilotage composé de représentants des principaux partenaires du programme.
18. Le Centre du patrimoine mondial assurera la coordination d'ensemble du Programme ainsi que son adhésion à la vision stratégique. Il rendra régulièrement compte des progrès réalisés au Comité du patrimoine mondial. Pour chaque région concernée (États arabes, Afrique, Amérique latine, Asie centrale) l'un des instituts régionaux de formation engagés dans le Programme sera choisi comme secrétariat régional. CRATerre-ENSAG obtiendra un rôle consultatif et coordinateur essentiel dans la mise en œuvre des travaux de recherche et des projets *in situ*, et en fera rapport au comité de pilotage. L'ICCROM donnera des conseils en formation et concevra des matériels didactiques en collaboration avec CRATerre-ENSAG. L'ICOMOS coordonnera toutes les études nécessaires sur la Liste du patrimoine mondial et les Listes indicatives visant à assurer un meilleur suivi des

sites du patrimoine architectural en terre. Un conseiller scientifique spécialisé dans la conservation de l'architecture de terre, recruté par le Centre du patrimoine mondial, assurera la coordination journalière des travaux entre le Centre du patrimoine mondial, les partenaires du Programme, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et les représentants des États parties à la *Convention*.

19. Les détails concernant la gestion du Programme seront fixés durant la phase de préparation et après la réunion de consultation des partenaires en 2008. Entre-temps, le Centre du patrimoine mondial assurera la coordination et la gestion du Programme.

#### **IX. PARTENAIRES DEVANT PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS**

20. Outre les principaux partenaires du Programme, plusieurs autres institutions telles que le Getty Conservation Institute, le World Monuments Fund et d'autres ONG internationales collaboreront au titre d'activités spécifiques. Les institutions nationales responsables du patrimoine culturel et les autorités locales prendront également part au Programme dans toute la mesure du possible.

#### **X. AIDE FINANCIÈRE**

21. Une demande de financement initial pour le Programme sera adressée au Fonds du patrimoine mondial et sera complétée par l'apport de bailleurs de fonds internationaux, par les instituts de formation et du patrimoine national, ainsi que par les autorités et les communautés locales.

#### **XI. PROPOSITION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

22. Un financement du Fonds du patrimoine mondial au cours de l'exercice biennal 2008-2009 permettrait de réaliser les activités suivantes de la Phase 1 du Programme :
- a) Organisation d'une réunion de consultation (atelier de cadre logique) en vue d'harmoniser la stratégie et les activités du Programme ;
  - b) Finalisation du document du projet et préparation d'une brochure de marketing et de collecte de fonds ;
  - c) Assistance aux participants pour assister à la 10<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'étude et la conservation de l'architecture de terre prévue en février 2008 à Bamako, Mali;

Budget proposé comme suit (en dollars EU) :

<i>Activités</i>	<i>Budget</i>
1. Organisation d'une réunion de consultation	20.000
2. Document de projet et brochure sur la collecte de fonds	20.000
3. Préparation et aide octroyée pour la 10e Conférence Terra à Bamako, Mali	40.000
<b>Total</b>	<b>80.000</b>

## XII. PROJET DE DÉCISION

### **Projet de décision : 31 COM 21C**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/21C ,*
2. *Salue la proposition visant à mettre en œuvre un programme d'actions concertées en faveur du patrimoine architectural en terre ;*
3. *Décide d'allouer 80 000 dollars EU en provenance du Fonds du patrimoine mondial comme capital initial pour la mise en œuvre de la Phase 1 du Programme (à savoir, 40 000 dollars EU du budget 2006-2007, et 40 000 dollars EU du budget 2008-2009) ;*
4. *Encourage le Centre du patrimoine mondial à rechercher des fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre des activités proposées dans le Programme ;*
5. *Encourage également les bailleurs de fonds potentiels et les États parties à accorder une aide financière pour la mise en œuvre des activités du Programme ;*
6. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de préparer un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session en 2008.*